



## **Rapport d'activités de l'exercice 2019**

En 2019, l'association a accueilli 8 nouveaux membres . Son effectif est actuellement d'une cinquantaine membres.

Concernant le conseil d'administration, sa composition été marquée par la démission de Colette Quentin qui a pris de lourdes fonctions au Tribunal de Commerce de Sens et par l'arrivée de Françoise Foata et de Françoise Thibaud élues par l'assemblée générale de l'an dernier. Toutefois Françoise Thibaud n'en fait plus partie, ayant démissionné de sa fonction d'administrateur pour raisons personnelles.

Le Conseil s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2019, pour suivre les dossiers en cours et examiner les projets : certains ont bien avancé, d'autres plus lentement.

### **• Château des Contes et Légendes.**

Notre association a apporté son concours à deux actions le concernant:

- le lancement par la Mairie en juillet dernier d'un appel pour la sélection d'un programmiste chargé du chiffrage de l'investissement nécessaire et du budget de fonctionnement. Il semblerait que la Mairie ait reçu trois réponses qui ne seront examinées qu'en 2020.
- En parallèle, comme l'a indiqué le président, le projet a été soumis à Atout France dans le cadre d'un concours en vue de l'obtention d'une aide financière. Le projet n'a pas été retenu.

### **• Visibilité et communication :**

- Une page Facebook a été créée qui évolue bien en nombre d'abonnés et donc en visibilité.
- Le site institutionnel a fait peau neuve en étant complètement rénové. Plus intuitif, il permet une meilleure navigation et recherche des données.
- L'Ajorca a également eu plusieurs parution dans la presse locale, notamment au sujet du projet du Château des Contes et Légendes.
- La formule d'une réunion informelle d'information ouverte aux membres et aux personnes intéressées a été inaugurée avec succès le samedi 23 novembre. L'arrivée du COVID n'a pas permis de renouveler l'évènement.

### **• Entretien de la ville**

- Sur la base d'un recensement réalisé par Michel Dusolle, une note été adressée à la Mairie soulignant les responsabilités encourues en cas d'accident sur la voie publique.

### **• Restauration de petits éléments du patrimoine public**

- A la suite d'une étude réalisée par Françoise Thibaud, l'Ajorca envisage la restauration de petits éléments architecturaux appartenant au domaine public. Ce qui nous a conduit à préciser le cadre

juridique nécessaire et à proposer une convention de bénévolat de compétences avec la Mairie qui a été validée par le Conseil Municipal du 16 décembre. Pour faciliter la recherche de financements, un dossier de demande de reconnaissance d'utilité publique a été déposé auprès de l'administration fiscale qui a reçu une réponse favorable en 2020.

- **Coopération avec d'autres associations**

- le Conseil a entériné la proposition de «Maisons Paysannes» qui envisage d'établir son siège pour l'Yonne dans la Maison du Pilon, d'une participation de l'Ajorca pour assurer les permanences d'ouverture du local au public.
- L'Ajorca a apporté son soutien à l'association MiNuit Blanche, à la fois par la diffusion de l'information et par une subvention financière.

- **Révision des statuts**

- Un travail important a été réalisé par Françoise Foata pour préciser et mettre à jour différents points des statuts. Il en est résulté les propositions de modification soumise à l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour.